



MEMBRE
Catégorie golf illimité
 Saison 2021

CATÉGORIES DE MEMBRES

	Jusqu'au 15 janvier	Après le 15 janvier
Pleins Privilèges (1,3,4)	3 950 \$	4 100 \$
P.P. avec voiturettes illim.	4 400 \$	4 550 \$
P.P. non actionnaire (3,4)	4 250 \$	4 400 \$
P.P. plan familial (5)	8 900 \$	9 200 \$
Relève 30-39 ans (3,4)	2 300 \$	2 400 \$
Relève 19-29 ans	1 650 \$	1 700 \$
Étudiant 19-26 ans	975 \$	1 000 \$

Avantages inclus dans l'abonnement

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, programme de rabais pour les achats à la boutique



Champ d'exercice – utilisation illimitée²



Location d'un casier au vestiaire



Droits à Golf Québec



AUTRES FRAIS OPTIONNELS

Le membre pleins privilèges doit souscrire une contribution s'il désire être éligible à la « Politique pour absence prolongée d'un membre en cas d'accident ou de maladie » (sauf la COVID et ses complications).

75 \$



Location d'un grand casier au vestiaire

42 \$





MEMBRE Catégorie golf illimité Saison 2021

- 1 Ce membre doit être détenteur en règle d'au moins 4 actions du Club. Le nouveau membre n'a pas l'obligation d'acheter des actions pendant la première année de son adhésion. La première année, il paie le tarif accordé aux actionnaires.
- 2 Champ d'exercice (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu) : inclus dans la cotisation annuelle.
- 3 Une charge minimale de 500 \$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable pour les pleins privilèges et les membres de la catégorie Relève 30-39 ans.
- 4 Pas de charge minimale pour le conjoint ou la conjointe d'un membre pleins privilèges ou Relève 30-39 ans. Cet avantage s'applique au conjoint dont la tarification est la plus basse.
- 5 Le plan familial est offert aux couples dont les deux conjoints habitant à une même adresse postale sont membres Pleins Privilèges. Le forfait permet l'inscription gratuite de leurs enfants âgés entre 19 et 39 ans dans la catégorie Pleins privilèges

Notes

- Aucune restriction quant aux heures de réservation des départs.
- Aucun droit additionnel à verser au Club pour l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et Clubs Affiliés.
- Les enfants dont l'un des parents ou un des grands-parents est membre Pleins Privilèges ou Relève 30-39 ans peuvent jouer gratuitement ou utiliser gratuitement le champ d'exercice à partir de 16 h 30, à condition d'être accompagné par le membre.
- Le conjoint ou la conjointe d'un membre Pleins Privilèges ou Relève 30-39 ans peut sans frais jouer ou utiliser le champ d'exercice à partir de 16 h30 à condition d'être accompagné par le membre.
- Droit d'inscrire gratuitement leur(s) enfant(s) d'âge junior si l'un des parents est membre Plein Privilèges.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné
- Dès le lendemain de la fête du Travail, cette catégorie est accessible à tout nouveau membre pour la saison suivante. Il y adhère en versant un dépôt non remboursable de 30% de la cotisation prévue pour l'année suivante. Il permet au nouveau membre de jouer pour le reste de la saison en cours.



MEMBRE
Catégorie golf illimité
Saison 2021

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel (incluant les taxes qui s'appliquent) doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde peut être acquitté de la façon suivante:
 - 4 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars, 15 avril et le 15 mai;
 - 1 versement unique avant le 1^{er} mai.

Après le 15 janvier

- La cotisation doit être acquittée entièrement avant le 1^{er} mai :
 - En un versement unique;
 - Ou en 3 versements égaux, payables le 15 mars, 15 avril et le 15 mai.

Un intérêt de 1,5% par mois (18% /an) est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu.

*** Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**